

# Les communes forestières attachées à la défense du service public de la forêt

L'assemblée générale de l'association des communes forestières du Var a été l'occasion, pour son président, Nello Broglio, de plaider en faveur du principe du régime forestier et du service public de la forêt.

“ Les élus ont un rôle essentiel à jouer en forêt, que ce soit en tant que propriétaires mais aussi en tant que prescripteurs et aménageurs du territoire”, souligne Nello Broglio, le maire des Adrets-de-l'Estérel et président des Cofor 83 (association des communes forestières du Var). C'est à ce titre qu'il exprime l'inquiétude croissante des représentants des communes forestières quant à la situation de l'Office national des forêts (ONF). Malgré une contribution accrue des communes, “le modèle socio-économique de l'ONF est en bout de course et suscite l'incompréhension des élus, mais aussi des personnels de l'ONF”, juge-t-il. Rappelant qu'en signant le Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 avec l'Etat et l'ONF, les communes forestières “ont montré leur attachement à une politique forestière nationale, ainsi qu'au principe du régime forestier, garant d'une gestion multifonctionnelle et durable dans l'intérêt des générations futures”. Nello Broglio dénonce “la remise en cause du maillage territorial, et l'amalgame entre missions d'intérêt général et concurrentielles” au sein de l'Office.

## Inquiétudes quant à l'avenir de l'ONF

“Alors que le COP prévoyait la stabilité des effectifs, nous constatons que le maillage territorial est remis en cause, avec 145 postes gelés sur le terrain en 2018, auxquels il faut ajouter ceux, nombreux, vacants, parfois sur de longues périodes, et la suppression annoncée de 226 postes en 2019”, explique l' élu. “Le fait que les mêmes agents de terrain soient en charge de missions d'intérêt général et d'activités concurrentielles induit un amalgame intenable entre les missions régaliennes traditionnelles de l'ONF

“

Plus de 60 % du département est recouvert par la forêt. La part de la forêt communale s'élève à 13 %.

”



A la tribune de gauche à droite : Jean Bacci, conseiller régional, Muriel Lecca-Berger, conseillère départementale, Jean-Luc Videlaïne, préfet du Var, Nello Broglio, président des Cofor 83, Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var, André Guiol, président des maires ruraux du Var, Jean-Pierre Véran, président des maires du Var.

(élaboration du document d'aménagement forestier, proposition du programme annuel de travaux forestiers d'une commune, marquage des bois, conseil à la collectivité) et les prestations de services, qui donnent lieu à rémunération”, ajoute-t-il. C'est dans ce contexte que, fin 2018, les communes forestières ont rejeté le budget 2019 de l'ONF, qui envisageait notamment l'encaissement des recettes des ventes des bois des communes, avant reversement. “Les communes n'ont pas vocation à être les banquiers de l'ONF ! Cette mesure aurait un impact négatif sur leur trésorerie, serait contraire à leur libre administration et surtout, elle ne permettrait pas de résorber les déficits financiers structurels de l'ONF”, s'oppose Nello Broglio.

## Anticiper les enjeux climatiques et énergétiques

Pour les communes forestières, “une refondation de la gestion forestière française” est nécessaire pour garantir un service public en forêt, et “faire face aux défis énergétiques et climatiques. La filière forêt bois occupe une place stratégique dans la réussite de la transition énergétique”, estime Nello Broglio. “Nous devons être certains que nos forêts, qui sont, à la fois, un formidable puit de carbone et un réservoir de biodiversité aux multiples services écosystémiques et récréatifs (...), bénéficient d'une gestion durable et multifonctionnelle, qui renforce leur rôle dans la lutte contre le changement climatique.” “Les élus ont un rôle majeur dans la transition énergétique. La mise en place, par les intercommunalités, de Plans climat-

air-énergie territoriaux doit permettre aux communes d'aborder ce sujet de manière collective, pour améliorer la gestion de cette transition et l'adaptation des territoires”, insiste le président des Cofor du Var. L'association, dans la continuité de sa mission de développement du bois énergie, porte, depuis 2014, l'Agence des politiques énergétiques du Var, accompagnant collectivités et particuliers dans leurs projets.

## Protection contre les incendies : toujours une priorité

Enfin, les Cofor sont, bien sûr, engagés dans la défense contre les incendies de forêts, et travaillent, à la fois, sur la DFCI (Défense des forêts contre les incendies), les OLD (Obligations légales de débroussaillage), mais aussi sur l'ouverture des massifs et les relations avec les différentes activités en forêt. Bien qu'engagée, la guerre du feu n'est jamais complètement gagnée. Si la saison 2018 a été relativement calme, les Cofor restent mobilisées aux côtés des différents acteurs de la défense contre les incendies (Etat, Région, Département...). L'association met, en particulier, l'accent sur les OLD, en participant à la sensibilisation des élus et des particuliers, au travers de visites de terrain ou via une exposition itinérante mise à disposition des communes. Nello Broglio attire par ailleurs la responsabilité accrue des maires en matière de défense contre les incendies et les problématiques que peuvent poser la mise en œuvre de la réglementation. En cause : la

## Mobilisation de bois et développement de filière

La gestion et la valorisation du bois est une des missions centrales de l'association des communes forestières du Var, qui travaille en étroite collaboration avec l'ONF au développement et à la structuration de la filière bois. En 2018, un peu moins de 30 000 m<sup>3</sup> de bois ont été mobilisés dans les forêts communales, soit “moins de 15 % de ce qui pousse chaque année”, précise Manuel Fulchiron, directeur de l'ONF pour le Var et les Alpes-Maritimes. Au global, 46 communes ont mobilisé 28 700 m<sup>3</sup> de bois, dont 9 800 m<sup>3</sup> de taillis de chênes et 17 200 m<sup>3</sup> de résineux. “Les marchés de la palette et du bois de chauffage continuent de progresser, et l'on note une légère reprise en bois d'œuvre”, indique Grégory Cornillac, directeur adjoint des Cofor 83 (association des communes forestières du Var). Afin de mieux valoriser les bois, la tendance est au tri renforcé des produits, comme avec le pin d'Alep, labélisé depuis l'an dernier en bois de construction. Les Cofor relèvent “une montée en puissance” de la vente de bois façonné et des contrats d'approvisionnement : en 2018, 7 800 m<sup>3</sup> de bois façonné ont été vendus sous contrat en forêt communale dans le Var.

Dans le même souci d'optimisation de la valorisation des bois, les Cofor appuient le développement de la labélisation PEFC, en aidant les communes à s'inscrire dans la démarche de certification. En 2018, on dénombre 16 communes varoises, représentant 10 438 ha de forêt, adhérentes à la certification de gestion durable. On compte également : l'Etat, pour 30 290 ha ; 196 propriétaires privés, pour 23 789 ha ; 2 exploitants ; 3 imprimeries ; 7 entreprises de négoce ; et 1 transformateur.

DECI (Défense extérieure contre l'incendie) varoise qui, considérant le risque majeur sur le département, impose des obligations importantes en matière de capacité de poteaux incendies à proximité d'habitation. Des obligations que les Cofor ne jugent pas tenables, en raison du calibrage des réseaux. “On nous demande d'assumer juridiquement une impossibilité”, dénonce Nello Broglio.

## Multifonctionnalité : un atout parfois difficile à gérer

Autre sujet de préoccupation pour les Cofor : la multifonctionnalité de la forêt, dont les différents usages ne sont pas toujours évidents à concilier. Récemment, l'invasion du site sensible des sources de l'Huveaune, à Nans-les-

Pins, par de nombreux curieux suite à la publication de photos sur les réseaux sociaux est venu illustrer cette difficulté. “De façon générale, il faut arriver à gérer le retour des urbains en forêt qui est, certes, un atout mais peut poser problème et représenter une charge pour les communes. De tous temps, la forêt a été un espace de loisir et de liberté. Il est compliqué d'y mettre des péages et portes d'entrée”, résume Nello Broglio. A Nans, le PNR de la Sainte Baume a embauché deux éco-gardes pour assurer une présence sur le site, et sensibiliser les visiteurs à la fragilité de ce espace remarquable. Sur ce sujet, comme sur celui de l'ONF, ou de la défense contre les incendies, les Cofor plaident pour la concertation et la solidarité afin de mener des politiques efficaces. ■

G. LANTIER



De nombreux élus et partenaires des Cofor ont assisté à l'assemblée générale de l'association, le 25 avril dernier, au Luc en Provence.

## EN BREF

### Une nouvelle aide aux mielleries

La Région Sud Paca vient de mettre en place une nouvelle aide aux mielleries. Elle accompagne financièrement les apiculteurs dans le cadre des investissements matériels relatifs à la création, la rénovation ou l'extension d'ateliers de transformation à la ferme des produits agricoles issus de l'activité apicole. Les investissements devront porter sur la construction, la rénovation, l'adaptation de bâtiments et l'acquisition de matériels et d'équipements :

- bâtiments et équipements pour l'extraction, la préparation et le stockage de produits de la ruche ;
- matériels d'extraction, de préparation du miel, du pollen et de la gelée royale
- matériels de conditionnement (chaîne de conditionnement) pour la première mise en commercialisation seulement (“préparation d'un produit animal destiné à la première vente”) ; désinfection du matériel apicole (cuve, four, étuve).

**Attention :** les dossiers doivent être déposés avant le 31 mai.

**Contact :** Salim Bacha, 04 88 73 65 10, sbacha@maregionsud.fr